Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07 OCT. 2026
ID : 056-215600420-20260929-DEL2026_87-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

N°DC-2026-87

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19

Objet : Approbation du rapport annuel d'activités de GMVa – année 2025

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC M. Sébastien OGRÉ, M. Lionel LE GALL, Mme Katy VERA, M. Christian BARBIER, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stephanie LE BRUN, Mme Maud SIMONNOT, Mme Stérenn BONNET
POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LE BLAY

En application des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Le rapport d'activités et les comptes administratifs sont mis à disposition des conseillers sur l'extranet de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération sous l'onglet « Base documentaire ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2025 susnommé.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

MAIRIE DE COLPO
56 (Morbihan)